



Au-delà de la qualité de son cadre de vie, travailler pour la Ville de Châteauguay, c'est faire partie d'une équipe unie derrière un objectif commun: offrir aux citoyens des services de qualité, accessibles pour tous.

Au quotidien, c'est quelque 400 employés et jusqu'à 700 en haute saison, qui œuvrent dans des domaines variés tels que les travaux publics, l'aménagement du territoire, la sécurité publique, l'administration ou encore les loisirs et la culture.

Vous rêvez d'une nouvelle opportunité professionnelle? Joignez-vous à notre équipe aujourd'hui pour...

Participer à demain!

Ville de Châteauguay

5, boulevard D'Youville
Châteauguay (Québec) J6J 2P8

450 698-3000

ville.chateauguay.qc.ca



Participe
à demain



Êtes-vous le ou la prochain.e technicien.ne en loisirs – installations et ressources matérielles?

Le mandat proposé

Le ou la titulaire du poste gère et coordonne l'utilisation, l'entretien et la sécurité des équipements et infrastructures de loisirs se déroulant dans divers lieux (centre culturel, Agora, aréna, gymnases, parcs...). Il soutient le volet logistique des événements de la Ville, coordonne le personnel non-syndiqué affecté et assure le lien entre les citoyens, les organismes utilisateurs et les autres intervenants municipaux et institutionnels.

- Assure l'allocation optimale des heures de glaces pour les besoins des organismes reconnus, des activités de la Ville et des événements spéciaux au Centre multisport de Châteauguay;
- Assure l'allocation optimale des heures de plateaux intérieurs et extérieurs pour les besoins de la ville et des organismes;
- Voit au respect des ententes, politiques et procédures en vigueur;
- Planifie et organise les besoins en main d'œuvre non-syndiqué dans les installations de loisirs nécessaire à la réalisation des activités;
- Effectue la gestion de l'inventaire d'équipements de l'ensemble de la direction de la Culture et des loisirs;
- Rédige des rapports et bilans concernant l'utilisation des ressources sous sa responsabilité et élaborer des recommandations;
- Recommande et participe à l'amélioration continue des outils et des processus en lien avec les installations et équipements sous sa responsabilité;
- Participe et collabore à la planification des activités et événements de son secteur d'intervention et propose des échéanciers de travail;
- S'assure de la sécurité des installations et équipements;
- S'assure de l'utilisation économique et efficace des ressources mis à sa disposition et du respect du budget prévu;



Fais carrière
à Châteauguay

carriere.chateauguay.ca

Pourquoi nous choisir comme employeur?

En plus d'avoir accès à une rémunération concurrentielle (l'échelle salariale varie entre 41.77\$ / heure et 49.14\$ heure), la Ville de Châteauguay vous propose entre autres :

- Un poste permanent;
- Un horaire de travail de 32,5 h/semaine;
- De travailler auprès d'une municipalité à taille humaine où vous aurez un impact concret sur la communauté;
- De l'autonomie professionnelle afin de mettre en application votre expertise et votre savoir-faire;
- Du développement professionnel et une multitude de projets stimulants;
- De travailler avec une équipe dynamique.

Ce poste demande d'être disponible sur une base régulière de soir et fin de semaine.

Votre expertise :

- DEC en technique d'intervention en loisirs jumelé à deux (2) années d'expérience pertinente ou toute autre combinaison de formation et d'expérience directement reliées au poste;
- Expérience de travail en gestion de personnel;
- Expérience de travail au service à la clientèle;
- Expérience en milieu municipal un atout;
- Connaissance et maîtrise de logiciels de gestion d'inventaire et de plateaux un atout;
- Permis de conduire valide;

Participez à demain !

Faites-nous parvenir votre curriculum vitae au plus tard le vendredi 14 août 2026.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature sur le site Web de la Ville de Châteauguay:

<https://ville.chateauguay.qc.ca/carriere/faire-carriere-ville/postuler/>

La Ville de Châteauguay souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi – au sens de l'article 86 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec – pour les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées.
